

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12843**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle métiers de la mode, vêtement tailleur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 8	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du C.A.P métiers de la mode, vêtement tailleur exerce en qualité d'opérateur de fabrication dans des entreprises très diversifiées (PMI,PME, entreprises artisanales, grandes entreprises) dont l'activité est liée à la réalisation de vêtements structurés aux lignes découpées (vestes, manteaux, jupes, pantalons).

Il est capable :

- de participer au décodage de données techniques relatives à un vêtement à réaliser
 - de préparer une phase de travail
 - de mettre en oeuvre un ou plusieurs postes de fabrication à partir de consignes opératoires
 - de fabriquer tout ou partie d'un vêtement
 - de contrôler la qualité des réalisations à tous les stades de la fabrication.

Il rend compte de son activité et participe au fonctionnement de l'équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ateliers de confection vêtements "tailleur"
entreprises de l'habillement
couturier, couturière, opérateur de fabrication de vêtements

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1803 : Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse et exploitation de données esthétiques et techniques
- mise en oeuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement
- prévention santé environnement
- français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- mathématiques - sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12843 - BLOC DE COMPETENCES N°1 fiche RNCP N° 12843 - Analyse d'exploitation de données esthétiques et techniques	Collecter les données de la demande Lire, décoder, sélectionner et classer les informations Identifier les éléments constitutifs du vêtement Participer à la construction des éléments du modèle Préparer les matériaux Effectuer les opérations de préparation de coupe

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12843 - BLOC DE COMPETENCES N°2 fiche RNCP N° 12843 - Mise en oeuvre de la fabrication de tout ou partie d'un vêtement	<p>Régler, mettre en oeuvre et maintenir en état les matériels</p> <p>Appliquer une organisation au poste de travail</p> <p>Effectuer les opérations de coupe</p> <p>Effectuer les opérations de préparation avant et après l'essayage</p> <p>Procéder aux opérations d'entoilage</p> <p>Procéder aux opérations d'assemblage et de montage</p> <p>Effectuer les opérations de repassage</p> <p>Effectuer les opérations de finition</p> <p>Effectuer les opérations de contrôle</p> <p>Transmettre des informations</p> <p>S'intégrer dans une équipe</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12843 - BLOC DE COMPETENCES N°3 fiche RNCP N° 12843 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés <p>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 12843 - BLOC DE COMPETENCES N°4 fiche RNCP N° 12843 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 12843 - BLOC DE COMPETENCES N°5 fiche RNCP N° 12843 - Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 12843 - BLOC DE COMPETENCES N°5 fiche RNCP N° 12843 - Langue vivante facultative	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <p>S'exprimer oralement en continu</p> <p>Interagir en langue étrangère</p> <p>Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 08/04/2011 modifié par l'arrêté du 21/06/2011

première session en 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : [Tailleur Homme](#)